

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 juillet 2016

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 juillet 2016, s'est réuni le 12 juillet 2016 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Construction d'une salle d'évolution sportive : permis modificatif
- 2 – Budget principal : décision modificative n°2
- 3 – Offre de prêt de 600 000 € : autorisation de signature
- 4 – Offre de ligne de préfinancement de 300 000 € : autorisation de signature
- 5 – Création d'un cheminement piéton : attribution du marché de travaux
- 6 – Fusion des intercommunalités : validation du périmètre intercommunal
- 7 – Fusion des intercommunalités : composition du conseil communautaire
- 8 – Modification statutaire de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors
- 9 – Rapport sur l'eau et l'assainissement
- 10 – Convention de mise à disposition de personnel de la commune de St-Quentin sur Isère pour le fonctionnement du ménage et de la restauration du centre de loisirs de la Rivière de la 3C2V

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Joël FAIDIDE, René GUICHARDON, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Joëlle SALINGUE, Miranda SUCO.

ABSENTS : Elvire BOSCH (procuration à Frédérique Mirgalet), Florence CHATELAIN (procuration à Camille André), Cristina GIRY (procuration à Aimée Batteux), Christophe AUDARD,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ÉVOLUTION SPORTIVE : PERMIS MODIFICATIF

Le maire présente le dossier de demande de permis modificatif concernant la salle d'évolution sportive visant à réajuster le projet par des modifications mineures :

- Modification de l'emplacement de la place de stationnement PMR de manière à positionner l'aire de manœuvre en dehors de la voie publique. La place est matérialisée parallèlement à la rue du Vercors, dans le prolongement de l'aire des containers de tri des déchets de la Commune.
- Modification des talus mis en place sur le projet par ajout de murets en partie basse pour les talus supérieurs à 70cm par rapport au niveau du terrain naturel. Les talus existants ne sont pas modifiés. Le plan général au niveau du parvis de la place PMR est donc modifié pour en faciliter l'accès.
- Suppression de l'aire de livraison à l'arrière du bâtiment. Remplacement par une rampe de livraison avec accès piéton.
- Certaines de ces modifications ont également pour effet de faire modifier légèrement les façades de manière à pouvoir les raccorder correctement au sol (raccord muret sur le pignon Sud-Ouest, réduction de la rampe d'accès sur pignon Nord-Est à cause de la suppression de la voie d'accès). Les hauteurs d'allège de certaines ouvertures en pignon Sud-Ouest ont de ce fait été recalées pour suivre le niveau de sol extérieur.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer le dossier présenté.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil approuve le virement de crédit suivant visant à rendre possible l'annulation d'un titre émis comportant des erreurs de civilités.

		Diminution	Augmentation
022	Dépenses imprévues	500.00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		500.00
	TOTAL	500.00	500.00

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- OFFRE DE PRET DE 600 000 € : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat pour un prêt proposé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel centre-est et présentant les caractéristiques suivantes :

- Objet : financement d'investissement,
- Montant du capital emprunté : 600 000 euros
- Durée d'amortissement : 240 mois
- Taux d'intérêt : 1.49%
- Frais de dossier : 1 200.00 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – OFFRE DE LIGNE DE PREFINANCEMENT DE 300 000 € : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat pour un prêt relais proposé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel centre-est, en attente du versement des subventions et du recouvrement du FCTVA à percevoir dans le cadre de la construction de la salle d'évolution sportive et présentant les caractéristiques suivantes .

- Objet : prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 300 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1.30%
- Frais de dossier : 600.00 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais ni indemnité

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON : ATTRIBUTION DES MARCHES E TRAVAUX

Le conseil approuve le marché à passer avec l'entreprise GUINTOLI pour un montant HT de 99 826.30 € portant sur la création d'un cheminement piéton le long de la RD 218 et autorise le maire à signer le marché.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION

Le conseil municipal approuve l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE ST MARCELLIN, DE LA BOURNE A L'ISERE ET CHAMBARAN VINAY VERCORS

Le conseil municipal décide de fixer à 73 le nombre des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors, réparti selon les règles du droit commun comme suit :

Commune	Nombre de conseillers titulaires
SAINT MARCELLIN	12
VINAY	6
CHATTE	3
SAINT SAUVEUR	3
SAINT HILAIRE DU ROSIER	3
SAINT ROMANS	2
SAINT VERAND	2
SAINT QUENTIN SUR ISERE	2
SAINT LATTIER	2
SAINT JUST DE CLAIX	1
SAINT ANTOINE L'ABBAYE	1
ALBENC	1
POLIENAS	1
VARACIEUX	1
PONT EN ROYANS	1
RIVIERE	1
IZERON	1
CHEVRIERES	1
COGNIN LES GORGES	1
SAINT BONNET DE CHAVAGNE	1
BEAULIEU	1
ROVON	1
SONE	1

TECHE	1
SAINT GERVAIS	1
MONTAUD	1
SAINT PIERRE DE CHERENNES	1
NOTRE DAME DE L'OSIER	1
CRAS	1
CHASSELAY	1
MORETTE	1
SAINT APPOLINARD	1
MURINAIS	1
AUBERIVES EN ROYANS	1
VATILIEU	1
SAINT ANDRE EN ROYANS	1
CHANTESSSE	1
SERRE NERPOL	1
RENCUREL	1
MONTAGNE	1
BESSINS	1
CHORANCHE	1
QUINCIEU	1
PRESLES	1
CHATELUS	1
BEAUVOIR EN ROYANS	1
MALLEVAL EN VERCORS	1
TOTAUX	73

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8 - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAMBARAN VINAY VERCORS

Le conseil municipal approuve la modification statutaire de la 3C2V notifiée à la commune le 20 juin 2016, et portant sur la modification de ses statuts selon les axes suivants :

- Ajout de la nouvelle compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
- Elargissement de la compétence « développement économique »,
- Passage de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » en catégorie des compétences obligatoires
- Passage des compétences « collecte, transport et distribution de l'eau potable » et « action sociale d'intérêt communautaire » en catégorie des compétences optionnelles.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement élaboré par la Régie de Vinay, en tant que gestionnaire du service public. Ce rapport, destiné à l'information du public, reprend les données suivantes :

- La tarification eau et assainissement
- Les indicateurs de performances et financiers
- La caractéristique technique du service
- Les travaux réalisés
- Les programmes de travaux

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE ST QUENTIN SUR ISERE POUR LE FONCTIONNEMENT DU MENAGE ET DE LA RESTAURATION DU CENTRE DE LOISIRS DE LA RIVIERE DE LA 3C2V

Le conseil municipal approuve le contenu de la convention de mise à disposition d'un agent de St-Quentin pour le fonctionnement du centre de loisirs ouvert sur La Rivière du 18 juillet au 29 juillet 2016 et organisé par la 3C2V et autorise le maire à la signer.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Point sur les travaux : Goudronnage d'une portion de la rue de la Galandrine

Réfection de la cour de l'école maternelle (goudron actuel soulevé par les racines)

Aménagement d'une rampe accès PMR en remplacement de l'escalier pour accéder au terrain de sports de l'école élémentaire.

Les travaux portant sur la création du cheminement piéton le long de la RD 218 et attribué par ce conseil à l'entreprise Guintoli débiteront en septembre.

L'appel d'offre pour les travaux de la source de la Galandrine a été lancé par la 3C2V pour une ouverture des plis en septembre.

Aimée nous fait part de la démission officielle du bureau de l'ADMR ST QUENTIN, comme cela avait été annoncé depuis déjà quelques temps par Marie Claire PRELLE, la présidente en titre depuis 10 ans.

De la discussion, il ressort qu'il va être très compliqué de trouver des bénévoles, ce que d'ailleurs le bureau sortant n'a pas réussi à faire avant de démissionner. La solution préconisée serait un regroupement avec l'ADMR VINAY qui dispose de personnel administratif salarié.

De plus, cela correspondrait parfaitement aux projets de fusion et de mutualisation des moyens sur le territoire Sud Grésivaudan. Il serait sûrement nécessaire que quelques bénévoles rejoignent l'association ADMR pour assurer les relations et un service avec les clients ST Quentinois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.